

Réf: Dossier N° 149248

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMINATA COULIBALY ENERGIE SOLAIRE » en abrégé « A.C.E.S »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON SIDECI
NON LOIN DE LA PHARMACIE AKADJOBA, Lot 8643, Ilot 96

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/10/2022, et enregistrés au CEPICI le 10/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMINATA COULIBALY ENERGIE SOLAIRE » en abrégé « A.C.E.S »

Objet :

- commerce générale
- import-export
- transit
- usine de fabrication de fer a béton
- commerce net Works
- marketing de réseau
- entretien de bureaux et des espaces verts
- location et vente de véhicules
- transport de marchandise et ou de personne, lavage auto
- vente de fourniture et matériel de bureau, de matériel de communication
- restaurant, prestation de services traiteur, poissonnerie
- production et distribution de produit divers

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON SIDECI
NON LOIN DE LA PHARMACIE AKADJOBA, Lot 8643, Ilot 96

Dirigeant(s) : M COULIBALY CHEICK MOHAMED ALASSANE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09392 du 11/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°52144/GTCA/RC/2022 du 11/10/2022

